

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 30 juin 2021**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

24 juin 2021

et qu'elle a été faite le

24 juin 2021Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis CHOPIN, par délégation, 1^{er} Vice-président.**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Marie-Anne LONGY, Mme Sophie NIALON La Barre : M. Philippe GIMBERT Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT****Suppléés : Gendrey : M. Gilbert TCHAIEN La Bretenière : M. Jean-Marc REGNIER Ougney : M. Nicolas TONNELIER Rouffange : M. Jean-Yves BOILLON Vitreux : M. Didier CABESTANT****Absents excusés : Dampierre : M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : M. Gérard ROBERT Serre les Moulrières : M. Claude TERON****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MORLIER****Procurations de vote :****Mandants : Dampierre M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET Louvatange : M. Gérome FASSETNET Orchamps : M. Nicolas JOLY Orchamps : M. Olivier DEMANDRE Orchamps : Mme Barbara PANOUILLOT Ranchot : M. Gérard ROBERT****Mandataires : Dampierre Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie HONORIO Thervay : M. Stéphane ECARNOT Orchamps : M. Régis CHOPIN Rans : M. Jean-Louis MORLIER Fraisans : M. Hubert BACOT Ranchot : Mme Séverine DEVILLE****Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h57 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 32**Absents suppléés : 5****Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2021_06_087****Objet :**

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations à temps non-complet, à raison de 27,37h

SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DE RIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET, A RAISON DE 27,37H

Conformément à l'article 34 de la loi du 25 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la délibération n° DCC2020_11_114 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 27,37h ;

Considérant la nécessité de supprimer ce poste suite au recrutement d'un agent en fin de disponibilité et qui donne entière satisfaction dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 juin 2021 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **supprime ce poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 27,37h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président de JURA NORD,
Régis CHOPIN



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0